

*Hugo Sigouin-Plasse, Avocat
Conseiller juridique
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3787
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDE ET PAR COURRIER

Montréal, le 21 septembre 2011

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande de modifications de certaines conventions comptables
réglementaires
Dossier Régie : R-3773-2011
Notre dossier : 312-00497**

Chère consœur,

La présente fait suite à la réception de la demande d'intervention de l'UMQ dans le dossier mentionné en titre.

Gaz Métro ne s'oppose pas à cette demande d'intervention.

Par ailleurs, au paragraphe 17 de sa demande d'intervention, l'UMQ propose que l'examen de la demande de Gaz métro se fasse tant à la lumière des PCGR des États-Unis que des IFRS.

Tout comme nous le mentionnions hier dans nos commentaires portant sur l'intervention de SÉ-AQLPA, Gaz Métro invite la Régie à limiter le cadre d'intervention de l'UMQ aux seules modifications proposées dans le cadre du présent dossier, soit celles reposant sur un passage aux PCGR des États-Unis. Nous réitérons que le présent dossier ne traite aucunement des IFRS, celles-ci ne s'appliquant pas à Gaz Métro.

Ainsi, Gaz Métro soumet qu'une étude portant sur un passage hypothétique aux IFRS n'est pas pertinente pour les fins de l'examen de la présente demande et aurait pour effet d'alourdir inutilement le processus réglementaire.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.



Hugo Sigouin-Plasse

HSP/mb